



Guide de maternelle

École primaire de New Liverpool

2023-2024

Adresse : Août 2023 : 995 Ave Wolfe, Québec, QC G1J 3V9

Dès mars 2024 : 1575 Chemin du Sault, Lévis, QC G6W 2M2

Numéro de téléphone : 418-652-2106

Courriel : nles@cqsbc.ca

Se préparer pour la maternelle

L'école maternelle est la première étape d'un voyage qui durera toute la vie où vous verrez votre enfant apprendre, grandir, s'épanouir et réussir. Nous nous réjouissons de partager ce voyage avec vous et votre enfant. En tant que parent ou tuteur, vous êtes l'enseignant le plus important de votre enfant. Ensemble, vous et l'enseignant pouvez créer un environnement propice à l'épanouissement de votre enfant, qui lui donnera le goût d'apprendre tout au long de sa vie. En maternelle, votre enfant participera à un large éventail d'activités — planifiées, enseignées et soutenues par des adultes bienveillants.

Comment bien se préparer pour l'école

- Soyez enthousiaste à l'égard de l'école.
- Parlez de la nouvelle routine.
- Assistez aux réunions de l'école et faites connaissance avec l'enseignant de votre enfant.
- Établissez un nouvel horaire de coucher et de lever et prévoyez un petit-déjeuner sain.
- Accompagnez votre enfant à pied à l'école ou à l'arrêt d'autobus plusieurs fois avant le début des cours.
- Préparez sac, vêtements et lunch la veille
- Demandez à votre enfant de vous aider à préparer son sac d'école et sa boîte à lunch, ainsi que ses vêtements pour le lendemain.



Entrée progressive

Au mois d'août, vous recevrez une lettre d'accueil ainsi que le calendrier d'entrée progressive de votre enfant. Vous et votre enfant serez invités à une réunion avec l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée soit, le mercredi 30 août 2023. Ce sera l'occasion pour votre enfant de voir sa classe et d'apporter ses fournitures scolaires. Aucune autre activité n'est prévue ce jour-là et il n'y a pas de service de garde. Vous recevrez un dossier à remplir et à retourner à l'enseignant de votre enfant.

31 août et 1er septembre : Votre enfant fréquentera l'école pendant les heures régulières de cours. Il sera accueilli dans la cour de l'école par son enseignant et les éducateurs du service de garde. À la fin de la journée scolaire, votre enfant sera accompagné jusqu'à l'autobus, au service de garde ou récupéré par ses parents au service parent pick-up. Veuillez-vous assurer d'avoir indiqué les informations relatives à la fin de la journée dans HOP HOP.

Lors de ces journées, votre enfant alternera entre la classe et au service de garde. Le service de garde (pendant les heures de classe) sera gratuit ces journées-là. Nous avons constaté que de groupes plus petits lors de ces premiers jours sont très bénéfiques pour nos élèves de la maternelle. Les petits groupes permettent aux enseignants d'expliquer les routines à votre enfant, et de se familiariser avec l'environnement de la classe et d'école.

Voici quelques pistes pour bien commencer la journée

- Se lever le plus tôt possible.
- Prenez le déjeuner ensemble.
- Dire au revoir peut-être une source d'émotion pour votre enfant — et pour vous-même ! Rassurez-le en le prenant dans vos bras. Soyez enthousiaste ! Ne venez pas en classe. Votre enfant ira bien.
- Rappelez à votre enfant que vous serez à l'arrêt d'autobus ou à l'école à la fin de la journée.
- Continuez à communiquer quotidiennement avec votre enfant au sujet de ses expériences à l'école.

Arrivées et départs

Les cours commencent à 8 h 05 pour tous les élèves de la maternelle à la sixième année et se terminent à 15 h 05.

L'heure du déjeuner est de 70 minutes. Les élèves de maternelle disposent d'une période de 36 minutes par jour pendant laquelle ils sont encadrés par des éducateurs ou des superviseurs du service de garde.

La surveillance dans la cour de récréation commence à 7 h 45.

1) **Avant 7 h 45** — Les parents doivent déposer leurs enfants au service de garde. Les parents sont priés d'accompagner leur enfant au service de garde pour l'inscription. Si vous déposez votre enfant avant le début de la surveillance dans la cour de récréation, il ou elle sera envoyée(e) au service de garde et vous serez facturé en conséquence.

2) **De 7 h 45 à 8 h 05** — Les parents sont priés de déposer leurs enfants à l'un des deux endroits sur le trottoir suivant : le portail du stationnement service de garde ou le long de la rue longeant l'école, juste avant le stationnement des bus. Dans les deux cas, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusqu'à la zone surveillée. Vous n'êtes pas autorisé à déposer votre enfant dans le stationnement devant le bureau principal ou de l'autre côté de la rue pendant cette période. Pendant la première semaine d'école, nous permettons aux parents d'accompagner leur enfant dans la cour et de se retirer progressivement. Suite à cette période, les parents sont priés de déposer leur enfant dans la zone prévue à cet effet et de le laisser rejoindre la zone de surveillance.

3) **Après 8 h 05** — Si votre enfant est en retard, veuillez-vous présenter à l'accueil où on lui remettra un laissez-passer qu'il remettra à son enseignant.

Élèves quittant l'école pendant la journée.

Si vous devez récupérer votre enfant **avant 15 h 05**, veuillez-nous en informer avant 12 h 30 en utilisant l'application HOP HOP. (Plus d'informations vous seront envoyées en août).

Récupération des élèves à la fin de la journée.

Les parents sont autorisés à se garer sur la rue Wolfe (du côté de l'école) aux endroits indiqués entre 15 et 16 heures. La zone de ramassage des parents se trouve à la porte d'entrée de la rue Wolfe, près de l'entrée des autobus, et est identifiée par une affiche de ramassage des parents (parent pick-up).

1) Prévenez l'école via *HOP HOP* que votre enfant doit être récupéré. **Tous changements doivent être effectué avant 12 h 30.** Le personnel de l'école sera automatiquement informé de tout changement de départ pour la journée et le communiquera à votre enfant.

2) Les élèves récupérés seront surveillés dans la zone de la cafétéria jusqu'à l'arrivée de leurs parents.

3) **À partir de 15 h 05**, les parents seront autorisés à entrer dans la zone de ramassage, en haut des escaliers de la cafétéria de l'aile sud, et à se présenter au superviseur désigné.

4) Le surveillant appellera l'élève pour qu'il rejoigne le parent à l'aire de ramassage et confirmera son départ, afin d'assurer la sécurité de l'élève.

5) Si les parents prévoient venir chercher leur enfant, mais n'arrivent pas avant **15 h 20**, les élèves seront **envoyés à la service de garde** et les parents seront facturés en conséquence (extrémité nord du bâtiment). Les parents devront venir chercher leur enfant à cet endroit.

6) Si une personne autre que le parent de l'élève vient le chercher, veuillez indiquer le nom complet de cette personne dans HOP HOP.

Veuillez noter que *HOP HOP a été mis en place* non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi pour permettre à notre personnel de consacrer plus de temps à répondre aux besoins des étudiants. Les changements après 12 h 30 ne sont pas acceptés. Veuillez ne pas laisser de message vocal concernant un changement d'horaire en fin de journée, car ces messages ne sont plus pris en compte.

Supervision du service de garde et de l'heure du midi

L'école élémentaire New Liverpool offre des services de garde le matin de 7 h à 8 h 05 ainsi qu'après l'école de 15 h 05 à 17 h 50. Une équipe d'éducateurs de garderie et de surveillants d'élèves est responsable de nos élèves pendant les heures du déjeuner.

Les frais sont basés sur l'utilisation des services de garde dont votre enfant a besoin. Veuillez consulter la politique en matière de garde d'enfants.

Régulière	Calendrier prédéterminé						
	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de deux (2) périodes par jour ou toutes les périodes par jour 						
	<table border="1"> <tr> <td>1 jour/semaine — 2 périodes ou plus</td> <td>1 jour alloué</td> </tr> <tr> <td>2 jours/semaine — 2 périodes ou plus</td> <td>2 jours alloués</td> </tr> <tr> <td>3—5 jours/semaine — 2 périodes ou plus</td> <td>3 —5 jours alloués</td> </tr> </table>	1 jour/semaine — 2 périodes ou plus	1 jour alloué	2 jours/semaine — 2 périodes ou plus	2 jours alloués	3—5 jours/semaine — 2 périodes ou plus	3 —5 jours alloués
	1 jour/semaine — 2 périodes ou plus	1 jour alloué					
2 jours/semaine — 2 périodes ou plus	2 jours alloués						
3—5 jours/semaine — 2 périodes ou plus	3 —5 jours alloués						
Sporadique	<ul style="list-style-type: none"> Un élève qui assiste à une période/jour au maximum. Utilisateur à l'heure du déjeuner 						

2023-2024	
Sporadic (Max \$14.35) & Regular User (Max \$8.95)	
AM 7:00-8:00	\$3.00
Lunch (70 mins)	\$3.10
PM 3:05-5:50	\$8.25
Late Penalty	\$1/min
Ped. day	\$15.30 +activity (\$8.95 federal and \$6.35 federal & provincial)

Calendrier scolaire

Affichez-le sur la porte de votre réfrigérateur pour pouvoir le consulter facilement. Journée tempête et les jours fériés en rose, l'école est fermée et il n'y a pas de services scolaires ou service de garde. Trois « jours de tempête » sont prévus dans le calendrier en bleu; il s'agit de jours pédagogiques et des activités au service de garder sont prévues, sauf en cas de fermeture de l'école, auquel cas ce jour de neige est annulé et les classes. Le jour de classe perdu est repris à la date indiquée (voir l'ordre en bas de page). Il n'y a pas d'école ni de service de garde pendant les vacances de mars en violet.

Un calendrier mensuel et une lettre d'information sont envoyés par courrier électronique pour signaler toute activité ou modification du calendrier scolaire. Il est donc très important que vous preniez quelques instants pour bien lire ces documents.

Fermetures d'écoles

La décision de fermer l'école est toujours prise par la Commission scolaire centrale Québec.

Si la décision de fermer l'école est prise (survient) avant le début des cours le matin, il n'y aura pas de transport scolaire. Le service de garde est également fermé pour la journée. Il incombe aux parents de prendre d'autres dispositions pour faire face à cette situation. Les fermetures d'écoles sont affichées sur le site Web de la Commission scolaire centrale Québec à l'adresse suivante : www.cqsb.qc.ca — weather watch.



Si la décision de fermer l'école est prise pendant la journée, les élèves sont renvoyés chez eux en bus ou récupérés par leurs parents. Les parents doivent remplir le formulaire d'urgence qui indique où l'enfant doit se rendre en cas de fermeture d'urgence.

Lunchs et collations

Les parents sont priés de fournir des collations et des lunchs nutritifs à leurs enfants. Les élèves doivent apporter un repas froid (sandwich, salade, etc.) ou un repas thermos. Il n'y a pas de micro-ondes à l'école primaire de New Liverpool.

Les élèves doivent également prendre deux collations saines (le matin et l'après-midi). Les fruits, les légumes, le fromage, des craquelins, le jus V-8, les jus de fruits purs à 100 %, le yaourt, etc. sont considérés comme des collations saines. Un petit dessert peut faire partie du lunch des élèves, mais n'est pas autorisé en tant que collation.

Allergies (alimentaires et autres allergies graves)

Les élèves dont les allergies nécessitent la mise à disposition d'un EpiPen sont identifiés par l'infirmière affectée à l'école et une fiche descriptive des allergies, des mesures correctives à prendre et une photo de l'enfant sont conservées dans un classeur clairement identifié dans un endroit central près du bureau.

- Les EpiPens sont conservés dans la salle de classe.

- Les enseignants, les surveillants d'élèves et les éducateurs en service de garde sont informés des enfants de leur groupe qui souffrent d'allergies alimentaires ou d'autres allergies graves.
- Tous les élèves sont sensibilisés à la gravité de certaines allergies alimentaires.
- Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des noix, des arachides ou des produits contenant des noix ou des arachides, et ne sont pas autorisés à partager la nourriture.

Médicaments

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer des médicaments en vente libre. Si un enfant prend des médicaments sur ordonnance et que ceux-ci doivent être administrés pendant les heures de classe, les parents doivent remplir un formulaire d'autorisation et tous les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec l'étiquette de la pharmacie. Les médicaments doivent être conservés à l'accueil.

Maladies et accidents

- 1) Les élèves malades doivent rester à la maison. Ils risquent de transmettre leur maladie à d'autres personnes. Les parents seront avertis qu'ils doivent venir chercher leur enfant s'il tombe malade pendant la journée scolaire. Si un élève a de la fièvre ou vomit, les parents doivent venir le chercher dès que possible.
- 2) L'école n'a pas de médicaments en vente libre et n'est pas autorisée à les administrer. Si un enfant prend des médicaments sur ordonnance et que ceux-ci doivent être administrés pendant les heures de cours, les parents doivent remplir un formulaire d'autorisation et tous les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec l'étiquette de la pharmacie.
- 3) Si l'élève est en état de se rendre à l'école, il devra sortir pendant les récréations et les heures du midi.
- 4) En cas de maladie contagieuse, l'infirmière est prévenue et les procédures de santé publique sont suivies.
- 5) Lorsqu'un élève se blesse et que la blessure est jugée mineure, les premiers soins sont administrés par un membre du personnel formé à cet effet.
- 6) Lorsqu'un élève est gravement blessé, les parents sont avertis et les rapports d'accident sont remplis et signés par le directeur.
- 7) Si des soins médicaux immédiats sont nécessaires et que les parents ne peuvent être joints, l'école peut demander une ambulance (ou un taxi le cas échéant) et les parents en assumeront les frais. Un adulte accompagnera l'élève blessé à l'hôpital.

Absences

Les étudiants sont tenus d'assister aux cours et d'arriver à l'heure.

Les parents sont priés d'informer l'école via *HOP HOP* avant 8 h 30 de l'absence de leur enfant, en indiquant la raison de l'absence dans la section « note ». Les parents qui n'ont pas signalé l'absence de leur enfant seront contactés.

Lorsqu'un élève est absent ou en retard de manière répétée sans excuse valable, le directeur contactera les parents pour leur rappeler que leur enfant doit être présent à l'école de manière régulière.

Transport et bus

Les informations concernant le bus de votre enfant sont disponibles sur le site Internet du Conseil scolaire (www.cqsb.qc.ca) à la fin du mois d'août. Le lien vers l'application *Find my Bus se trouve* dans la section Transportation. Le numéro d'identification de l'élève est nécessaire pour accéder aux informations. Un courriel vous sera envoyé en août avec ces informations.

Les élèves recevront une carte d'autobus plastifiée qu'ils attacheront à leur sac d'école pour une vérification facile.

Les élèves ne sont pas autorisés à prendre un autre bus (par exemple pour se rendre chez un ami).

Fournitures scolaires et sorties scolaires

La liste des fournitures est constituée d'articles à acheter par les parents. Certaines fournitures sont achetées par l'école (matériel de revente). À l'automne, les factures pour le matériel de revente et les activités scolaires seront disponibles sur le portail parental et le paiement en ligne est encouragé.

Vêtements et chaussures

Identifiez tous les vêtements et effets personnels de votre enfant. Les jeunes élèves ne reconnaissent pas toujours facilement leurs propres vêtements (surtout s'ils sont neufs). Nous disposons d'une zone d'objets trouvés près des classes de maternelle. Les articles bien identifiés sont rendus à leurs propriétaires, mais les articles non étiquetés sont envoyés à des associations caritatives tous les trois mois environ. Apprenez à votre enfant à être responsable de ses propres affaires.

Des vêtements de rechange doivent être fournis dans un sac Ziploc et identifiés au nom de votre enfant (inclure un changement complet de vêtements, y compris les sous-vêtements et les chaussettes). Des mitaines supplémentaires en hiver et des chaussettes au printemps sont très appréciées. Les élèves de maternelle n'ont pas besoin de vêtements de rechange pour la gymnastique, mais ils doivent s'assurer d'être habillés de façon appropriée le jour où le cours d'éducation physique est prévu pour leur classe.

Votre enfant aura besoin de chaussures d'**extérieur ou de bottes** pour se rendre à l'école et jouer à l'extérieur, et de **chaussures d'intérieur** pour l'usage dans le bâtiment, qu'il devra toujours laisser à l'école. Si votre enfant n'est pas capable de faire ses propres lacets, veuillez le munir de chaussures avec des bandes Velcro.

Les jouets de la maison ne doivent pas être apportés à l'école, sauf si l'enseignant de votre enfant envoie une note à la maison. Ils sont toutefois autorisés dans le bus.

Pendant les mois les plus chauds, veillez à ce que votre enfant porte de la crème solaire et qu'il l'applique à la maison avant d'aller à l'école.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter un parapluie. Nous recommandons un imperméable avec capuchon et des bottes de pluie pour les jours de pluie. Les élèves vont jouer à l'extérieur même si la météo prévoit une légère bruine. En hiver, les élèves vont à l'extérieur pour profiter de l'air frais jusqu'à -28° (facteur vent), même si c'est pour des périodes plus courtes.

Pour contacter l'enseignant de votre enfant

Chaque enseignant a un mode spécifique pour communiquer avec les parents. Tous ont une pochette de communication (Ziploc, pochette kangourou, etc.) pour envoyer des messages à la maison ou pour recevoir vos notes. Veuillez à vous renseigner sur la méthode utilisée par l'enseignant pour échanger efficacement des informations. Certains enseignants utilisent également Seesaw pour partager avec les parents ce qui se passe en classe. Veuillez noter que les enseignants n'ont pas accès à la messagerie vocale à l'école. La tenue d'un journal quotidien, souvent utilisée dans le cadre du CPE, n'est pas courante en maternelle. L'enseignant de votre enfant vous contactera s'il a des questions ou des inquiétudes.

Communication :

Assurez-vous que votre adresse électronique est valide et qu'en cas de modification vous en informiez l'école. Des informations importantes sont régulièrement envoyées aux parents par courrier électronique. Une adresse électronique valide vous permet également de vous connecter au portail parents (voir les liens ci-dessous).



Vous avez encore des questions ? Contactez-nous. **(418) 652-2106**

Questions	Qui ou comment
Absences Arrivées tardives	HOP HOP
Paiements pour le matériel de revente et les sorties Demandes de renseignements généraux Inscription Éligibilité	Secrétaire de l'école du front office : Geneviève Drouin Poste 8100 nles@cqsbc.gc.ca
Service de garde Frais de surveillance et de garde	Technicien(ne) de garderie : Mme Kelly Hughes Poste 8140 nlesdaycare@cqsbc.gc.ca
Transport scolaire	Département des transports, Conseil scolaire (418) 688-8730, poste 6667 transport@cqsbc.gc.ca
Bulletins de notes États financiers Informations concernant le bus	Portail des parents — Mozaïk parentportal.ca
Questions concernant les routines de la classe, les apprentissages, etc.	Enseignant : firstname.familyname@cqsbc.gc.ca
Directrice	Catherine O'Gallagher catherine.ogallagher@cqsbc.gc.ca Poste 8110

